



*Un expert vous accompagne pour adapter votre mode de gouvernance à votre projet associatif.*

Quelle gouvernance  
au service  
de mon projet collectif ?

Quelle mode d'organisation  
retenir pour garantir  
le respect des principes  
de gouvernance démocratique ?

Quelle place donnée  
à mes instances dirigeantes ?  
Quels niveaux d'implication ?

Quels outils  
organisationnels au service  
de la gouvernance ?

Comment anticiper  
la transition  
et/ou le renouvellement  
des dirigeants bénévoles ?

## MÉMO

- Projet associatif
- Responsabilité
- Pouvoir démocratique



## De quoi s'agit-il ?

La gouvernance est **un ensemble de mécanismes** devant permettre **d'aligner le fonctionnement de l'organisation sur les objectifs et les valeurs** du projet associatif.

La loi ESS du 31 Juillet 2014 oblige les organisations de l'ESS à respecter des principes de gouvernance démocratique et à spécifier dans leurs statuts la manière dont elles s'organisent. C'est également une opportunité d'engager une réflexion sur l'adéquation des modes d'organisation et des processus de décision à l'évolution de l'organisation (activités, donateurs, bénévoles...).

## Comment ça marche ?

1

### Échanger

Nous prenons le temps nécessaire ensemble pour comprendre votre problématique et vous accompagnons dans une démarche d'autodiagnostic afin d'identifier vos leviers et vos freins.

2

### Partager

Nous vous présentons les différents modes de gouvernance possible en fonction de vos objectifs prioritaires concernant l'organisation démocratique et les règles de prises de décision.

3

### Rédiger

Nous rédigeons les documents juridiques (statuts, règlement intérieur...) en accord avec les décisions convenues.

## Pour aller plus loin..

- ESS - Sécuriser votre environnement juridique
- ESS - Cartographie des risques

